

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00500
Numéro SIREN : 815 174 404
Nom ou dénomination : HOLDING TOURNIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 5339



ROHFRITSCH PIERRE

Expert-comptable diplômé par l'Etat

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Aquitaine

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Pau

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE
ATS « NEGOCE 12 » ET DES PARTS DE
L'EURL « HOLDING TOURNIE » POUR CALCULER
LA PARITE D'ECHANGE**

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, par Monsieur Pascal TOURNIE, associé unique de la société Holding « TOURNIE », il m'a été demandé de valoriser les titres de la société « ATS NEGOCE 12 », qui seront apportés à cette personne morale et, conformément à l'article L225-147 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences retenues par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour réaliser cette mission.

Cette doctrine professionnelle, requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre, dans la société bénéficiaire des apports, la Holding « TOURNIE », augmentée de la prime d'émission.

Ma mission prend fin avec le dépôt du présent rapport.

Je vous demande de prendre connaissance de mes constatations et de mes conclusions présentées ci-après.

Dax, le 09/10/2018

PR



Pierre ROHFRITSCH

Expert Comptable Diplômé par l'Etat

Docteur en Droit

Commissaire aux Comptes

1 rue Saint Vincent

40100 DAX - Tél. 05 58 74 28 54

rohfritschpcl@netcourrier.com

SOMMAIRE

- I PRESENTATION DE L'OPERATION**
- II VALORISATION DES APPORTS DE LA SOCIETE « ATS NEGOCE 12 »**
- III REMUNERATION DES APPORTS DE LA SASU « ATS NEGOCE 12 »
DANS LA SARL « HOLDING TOURNIE »**
- IV SUR LES DILIGENCES MISES EN ŒUVRE**
- V MES CONCLUSIONS**

PR

I PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Motivation de cet apport de titres

Monsieur Pascal TOURNIE, souhaite restructurer son patrimoine professionnel, en procédant à l'apport de 640 actions de la Société par Actions Simplifiée « ATS NEGOCE 12 », à la société Holding « TOURNIE », avec les garanties ordinaires et de droit, net de tout passif, ce qui est accepté par son Président (M. TOURNIE).

1.2 Comptes utilisés par la Holding « TOURNIE », pour valoriser et rémunérer les apports de la SAS « ATS NEGOCE 12 »

Il sera utilisé les comptes suivants :

- Capital social et prime d'émission

Les conditions de cette opération, ont été chiffrées à partir du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2017.

1.3 Participations détenues par la Holding « TOURNIE »

Cette société a un capital de 810 000€, qui est détenu à 100% par M. TOURNIE, les autres participations dans cette holding sont :

- 100% du capital social de la société « ATS LASER »
- 36% du capital social de la société « ATS NEGOCE 12 »
- 40% du capital social de la société « ATS SOUDURE »
- 52% du capital social de la société « DECOUP/3P »

1.4 Bilan SAS « ATS NEGOCE 12 »

Le capital social de cette société s'élève au 31/12/2017 à 10 000€ et les capitaux propres à 109 704€.

Par ailleurs, antérieurement au présent apport, 36% du capital social de la société « ATS NEGOCE 12 », ont été acquis par la société Holding « TOURNIE », pour la somme de 50 000€.

II VALORISATION DES APPORTS (ACTIONS), DE LA SAS « ATS NEGOCE 12 » A LA SARL HOLDING « TOURNIE »

Il a été convenu d'apporter 64% du capital social détenu par Monsieur Pascal TOURNIE, à la société holding qui possédait avant l'opération actuelle 34% de la société cédante.

La valeur comptable à la lecture du bilan arrêté au 31/12/2017, de la SAS « ATS NEGOCE 12 » s'élève à 109 704 €.



La valeur comptable des 360 actions, précédemment cédées était de 39 493 €.

Le prix de cession s'élevait à 50 000€, tel qu'il est stipulé dans la convention signée le 25/04/2018 et enregistrée le 30/04/2018 au Service de la Publicité Foncière de RODEZ.

La prime d'émission s'élève, dès lors, à 10 507 €.

La valeur unitaire d'une action de la SAS « ATS NEGOCE 12 » est de 138,88€.

En conclusion, en retenant la valeur de cession susmentionnée, qui a été revalorisée pour intégrer les plus-values sur les actifs, la valeur de cession, des 640 actions apportées à la Holding « TOURNIE » s'élève à 88 883€ (640 x 138,88), ramenée à 88 230 €.

III REMUNERATION DES APPORTS DE LA SASU « ATS NEGOCE 12 », DANS LA SARL « HOLDING TOURNIE »

3.1 Sur la valeur d'une part de la Holding « TOURNIE »

La valorisation d'une part peut se calculer comme suit

Capital social	980 000€
Plus-values apports « ATS LASER »	750 000€
Capitaux propres	1 730 000€
Nombre de parts	1 000
Valeur d'une part	1 730€

La valeur d'une part de la holding « TOURNIE » s'élève à 1 730€.

3.2 Augmentation du capital social de la Holding « TOURNIE »

L'apport des actions de la SAS « ATS NEGOCE 12 », à la Holding « TOURNIE », a été fixé à la somme de 88 230 €.

En conséquence, pour rémunérer cet apport, il conviendra de créer 51 actions dans la Holding « TOURNIE », ce qui représente un montant total de 88 230€ (51 x 1 730€).

3.3 Montant de la prime d'émission

L'écart entre l'apport susmentionné, valeur des 640 actions de la SAS « ATS NEGOCE 12 » et l'augmentation du capital social de la Holding « TOURNIE » 51 000€, représente le montant de la prime d'émission, soit la somme de 37 332€.

La prime d'émission par action est en conséquence de 730€ (1 730 € - 1 000 €).

3.4 Montant du capital social et de la prime d'émission, après l'apport de 64% du capital de « ATS NEGOCE 12 » dans la société Holding « TOURNIE »

Capital social après cet apport :

Pr

Capital social	810 000€
Augmentation de capital	51 000€
Capital social après cette acquisition	<u>861 000€</u>

Prime d'émission après cet apport :

Prime d'émission	<u>37 230€</u>
Prime d'émission après cette acquisition	<u>37 230€</u>

IV SUR LES DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

J'ai fondé mon rapport uniquement sur la base des éléments et informations suivantes, à savoir :

- Le bilan arrêté au 31/12/2017 de l'EURL « TOURNIE »
- Le bilan arrêté au 31/12/2017 de la SAS « ATS NEGOCE 12 »
- L'acte de cession des actions « ATS NEGOCE 12 » à la Holding « TOURNIE »
- La motivation de M. TOURNIE, qui souhaite, par le biais de la Holding, procéder à une augmentation de capital, pour acquérir par voie d'apport, 640 actions de la société « ATS NEGOCE 12 » soit 64% du capital social. Il détenait avant cet apport 36 % du capital social soit 360 actions
- Le traité d'apport (projet)
- Le procès-verbal (projet) constatant cet apport et les diverses incidences (augmentation du capital social, modification des statuts etc) au niveau des comptes de la holding « TOURNIE »
- Lettres et méls échangés avec l'expert-comptable, M HEINEMANN, le juriste N. LAPICOREE et le service comptabilité Vanessa ROLS

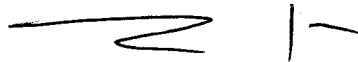
V MES CONCLUSIONS

Je suis d'avis que la valeur des apports de la SAS « ATS NEGOCE 12 », n'est pas surévaluée et qu'en conséquence, l'augmentation du capital social de la Holding « TOURNIE » à hauteur de 51 000€ et la prime d'émission à hauteur de 37 230€, sont au moins égales à l'actif net apporté.

Telles sont mes conclusions.

PR

Dax, le 09/10/2018




Pierre ROHERITSCH
 Expert Comptable Diplômé par l'Etat
 Docteur en Droit
 Commissaire aux Comptes
 1 rue Saint Vincent
 40100 DAX - Tél. 05 58 74 28 51
 roheritschpci@netcourrier.com